



# Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – CS 30002 – 62452 – BAPAUME CEDEX

## Délibération 2022-055 du 5 avril 2022.

L'an deux mil vingt-deux, le mardi 5 avril à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 28 mars 2022 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés : Mmes C. DUMORTIER, M. GARIN, C. MEGRET, C. GERARD, R. MAGGIOTTO, B. MERLIN, D. LEGRAND, D. TABARY, A.S. DELAUTTRE, M. BONIFACE,

Mm Ph. LESAGE, J. PALISSE, Y. MEMBRE, B. BRONNIART, D. WERBROUCK, E. DELAMBRE, E. BIANCHIN, G. ALEXANDRE, P. VISENTIN, J. PETIT, F. SELLIER, Ch. LAGNIEZ, L. ANTINORI, J. CAPELLE, E. NAWROCKI, D. BASSEUX, G. TRANNIN, P. WELELE, M. POUILLAUDE, J. L. DESCAMPS, Ch. DAMBRINE, S. DEROUBAY.

Mme D. TABARY, absente et excusée, a été suppléée par M. L. CHATELAIN,  
Mme A.S. DELAUTTRE, absente et excusée, a été suppléée par M. F. CHATELAIN,  
M. Ph. LESAGE, absent et excusé, a été suppléé par M. D. LABOURE,  
M. E. BIANCHIN, absent et excusé, a été suppléé par M. B. DELATTRE,  
M. P. VISENTIN, absent et excusé, a été suppléé par M. A. LESAGE,  
M. J. PETIT, absent et excusé, a été suppléé par M. N. GAMAY,  
M. M. POUILLAUDE, absent et excusé, a été suppléé par M. L. DEMARLE,

Mme B. MERLIN, absente et excusée, a donné pouvoir à M. G. DUE,  
Mme R. MAGGIOTTO, absente et excusée, a donné pouvoir à M. G. DUE,  
Mme Martine BONIFACE, absente et excusée, a donné pouvoir à M. F. FOURNIER,  
M. F. SELLIER, absent et excusé, a donné pouvoir à Mme E. DROMART.

## **Objet : Lecture Publique – Mise en réseau informatique – Demandes de subvention DRAC et Département du Pas de Calais**

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté la compétence de l'intercommunalité dans le domaine de la lecture publique et le projet de construction d'une médiathèque tête du réseau intercommunal constitué autour des six autres bibliothèques du réseau.

Monsieur le Président rappelle que le réseau de lecture publique de l'intercommunalité est constitué par sept bibliothèques. Actuellement des travaux ont été engagés sur Bapaume pour construire la bibliothèque, tête de réseau.

Monsieur le Président souligne que ce projet a été soutenu financièrement dans le cadre des travaux de construction par la Direction Régionale des Affaires Culturelles et par le Conseil Départemental du Pas de Calais.

Monsieur le Président fait part de la volonté de créer un catalogue unique et mettre en œuvre l'informatisation du réseau des sept bibliothèques permettant de pouvoir envisager une rotation des ouvrages sur l'ensemble du territoire communautaire. Il précise également que l'intercommunalité peut prétendre à bénéficier du soutien technique et financier de la Direction Régionale des Affaires Culturelles et du Conseil Départemental du Pas de Calais sur cette mise en réseau informatique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'approuver l'équipement et la mise en réseau informatique des sept bibliothèques dont la future médiathèque de Bapaume en travaux actuellement ;
- de solliciter auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles et du Conseil Départemental du Pas de Calais une subvention sur le programme d'investissement envisagé ;
- de prévoir les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération dans le cadre du budget principal de l'intercommunalité au titre de l'exercice 2022 ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à la demande de subvention.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme.

*Certifié et rendu exécutoire par affichage  
et transmission en Préfecture*

Le Président,

Le Président,



Jean-Jacques COTTEL.



**Jean-Jacques COTTEL.**

**DEL 2022-055 du 5/04/2022**

Mise en réseau informatique

Demandes de subvention

DRAC et CD 62.